

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

Date de convocation : 22/03/2023  
Secrétaire de séance : Séverine LINETTE

**L'an deux mille vingt-trois et le 28 Mars**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents (13) : Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absent (2)** : LOVET Céline (procuration de vote), MOCELLIN Yves.

**N° 15-2023 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS VERT POUR L'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant le projet communal de rénovation de l'éclairage public consistant à remplacer 64 points lumineux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif du « Fonds Vert », pour le remplacement des luminaires qui fonctionnent actuellement selon des technologies énergivores par la technologie LED,
- autorise Mme le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant,
- inscrit les dépenses correspondantes au budget communal 2023.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 28 Mars 2023.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Séverine LINETTE

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le